

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 55
Membres absents : 23
Procurations : 10

Séance du 24 avril 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 24 du
mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 17/04/2025
Date de transmission : 29/04/2025
Date de mise en ligne : 05/05/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. FERON Jules), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), M. SAVARY Nicolas, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

6^{ème} QUESTION

Approbation du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'exploitation et le développement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n° 2025-058)

Saint-Louis Agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence en matière de création et d'entretien d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et a élaboré un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE), approuvé par délibération du 20 septembre 2023.

Dans le cadre de cette compétence, Saint-Louis Agglomération a mis en service un réseau de 40 points de charge, répartis sur 10 communes membres. Les bornes existantes sont actuellement exploitées, sous la responsabilité de la collectivité, et dans le cadre d'une mission de service public, au travers d'un marché public de maintenance et de supervision du réseau arrivant à terme au 31/12/2025.

À l'approche de cette échéance, une étude sur l'évolution des modalités d'exploitation du réseau d'IRVE a été diligentée afin d'identifier le mode de gestion le plus adéquat pour gérer les points de charge existants, les faire évoluer au besoin, et permettre de compléter le maillage du territoire en cohérence avec les objectifs ambitieux figurant au SDIRVE.

Deux modes de gestion ont fait l'objet d'une analyse comparative, sur les plans techniques, financiers et juridiques :

- La délégation de service public ;
- L'appel à manifestation d'intérêt – AMI (appelé également Appel à Initiative Privée).

À l'issue de cette étude, l'AMI a été identifié comme constituant le montage le plus opportun à retenir, notamment au regard des caractéristiques suivantes :

- souplesse dans la procédure de sélection de l'opérateur privé,
- intérêt des opérateurs privés à déployer pour leur propre compte des réseaux d'IRVE ouvertes au public sur le territoire des collectivités,
- exploitation et développement du réseau en cohérence avec les ambitions fortes fixées par le SDIRVE par un opérateur privé qualifié,
- absence de participation financière et de risque financier pour Saint-Louis Agglomération.

L'appel à manifestation d'intérêt vise à permettre à Saint-Louis Agglomération de retenir un opérateur privé qui sera chargé de financer, d'exploiter, déployer, superviser, sous sa propre responsabilité, un réseau de bornes de recharge ouvertes au public sur la voirie et le foncier public relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération ou de ses 40 communes membres. Ainsi, Saint-Louis Agglomération n'interviendra plus dans le cadre d'une mission de service public mais comme simple facilitateur et coordonnateur du développement de la mobilité électrique sur son territoire par un opérateur privé.

Le développement du réseau de bornes de recharge sur le territoire sera encadré par une « convention-cadre » d'une durée de 15 ans à conclure entre Saint-Louis Agglomération et le lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Par ailleurs, dès lors qu'il est envisagé une reprise des 40 points de charge existants par l'opérateur lauréat de l'AMI, il est nécessaire de procéder au préalable à la désaffectation des bornes de recharges existantes au service public visé à l'article L. 2224-37 du CGCT.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la fin de l'exploitation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques par Saint-Louis Agglomération dans le cadre d'une mission de service public à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- d'approuver la désaffectation des bornes de recharge existantes au service public visé à l'article L. 2224-37 du CGCT ;
- d'approuver le lancement d'un AMI visant à sélectionner un opérateur privé qualifié en vue de l'exploitation et du développement d'un réseau privé d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire ;
- d'approuver le règlement de consultation de l'AMI annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à mener les négociations avec les candidats dans le cadre de l'AMI et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 avril 2025

La Secrétaire de séance,



Pascale SCHMIDIGER

Le Président,



Jean-Marc DEICHTMANN

